



ARRETE TEMPORAIRE

portant réglementation de la circulation sur :
la route départementale 2
les communes de LA MEILLERAYE-DE-BRETAGNE, GRAND-AUVERNE, MOISDON-LA-RIVIERE

Référence : HS RD2
N° : T-C-2023-09-183

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOIRE-ATLANTIQUE

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4 ;

VU le code de la route, notamment ses articles L110-1 et suivants, R411-1 et suivants, R413-1 et suivants ;

VU le code de la voirie routière et notamment les articles L113-1 et R113-1 ;

VU l'instruction interministérielle en vigueur sur la signalisation routière et notamment la 8ème partie, signalisation temporaire ;

VU le règlement de voirie en vigueur du Département de Loire-Atlantique ;

CONSIDERANT qu'il convient de réglementer temporairement la circulation sur la route départementale 2 afin de réaliser le déploiement de la fibre optique.

ARRÊTE

ARTICLE 1

La circulation routière sera réglementée sur la route départementale 2 classée RDL2 entre les PR 12 + 124 et 17 + 689*, sur le territoire des communes de LA MEILLERAYE-DE-BRETAGNE, GRAND-AUVERNE, MOISDON-LA-RIVIERE.

du lundi 25 septembre 2023 au vendredi 03 novembre 2023

La restriction s'appliquera sur la section courante dans les deux sens de circulation.

Les prescriptions suivantes seront mises en œuvre :

- circulation alternée par feux tricolores
- vitesse limitée à 50 km/h
- interdictions de stationner, dépasser, s'arrêter au droit du chantier

La restriction sera mise en œuvre de jour de 08h00 à 17h00.

* Coordonnées GPS : RD2 de 47.567032,-1.396581 à 47.591266,-1.334051

ARTICLE 2

La fourniture, la pose, la dépose et la maintenance de la signalisation correspondante seront assurées par SARL RFT, 39 Grande rue 62860 BUISSY, selon les règles de pose et de maintenance définies par le service aménagement de la Délégation Châteaubriant et conformément à la fiche CF24 - Alternat par signaux tricolores.

ARTICLE 3

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4

Le présent arrêté sera affiché en mairie des communes de LA MEILLERAYE-DE-BRETAGNE, GRAND-AUVERNE, MOISDON-LA-RIVIERE et placardé aux extrémités du chantier ou des sections réglementées.

ARTICLE 5

Le Directeur général des services du Département de Loire-Atlantique,
Les Maires des communes de LA MEILLERAYE-DE-BRETAGNE, GRAND-AUVERNE, MOISDON-LA-RIVIERE,
Le Commandant du groupement de gendarmerie de COB Chateaubriant,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NOZAY

Le 14 septembre 2023

Pour le Président du Conseil Départemental,

L'adjoint au chef de service aménagement



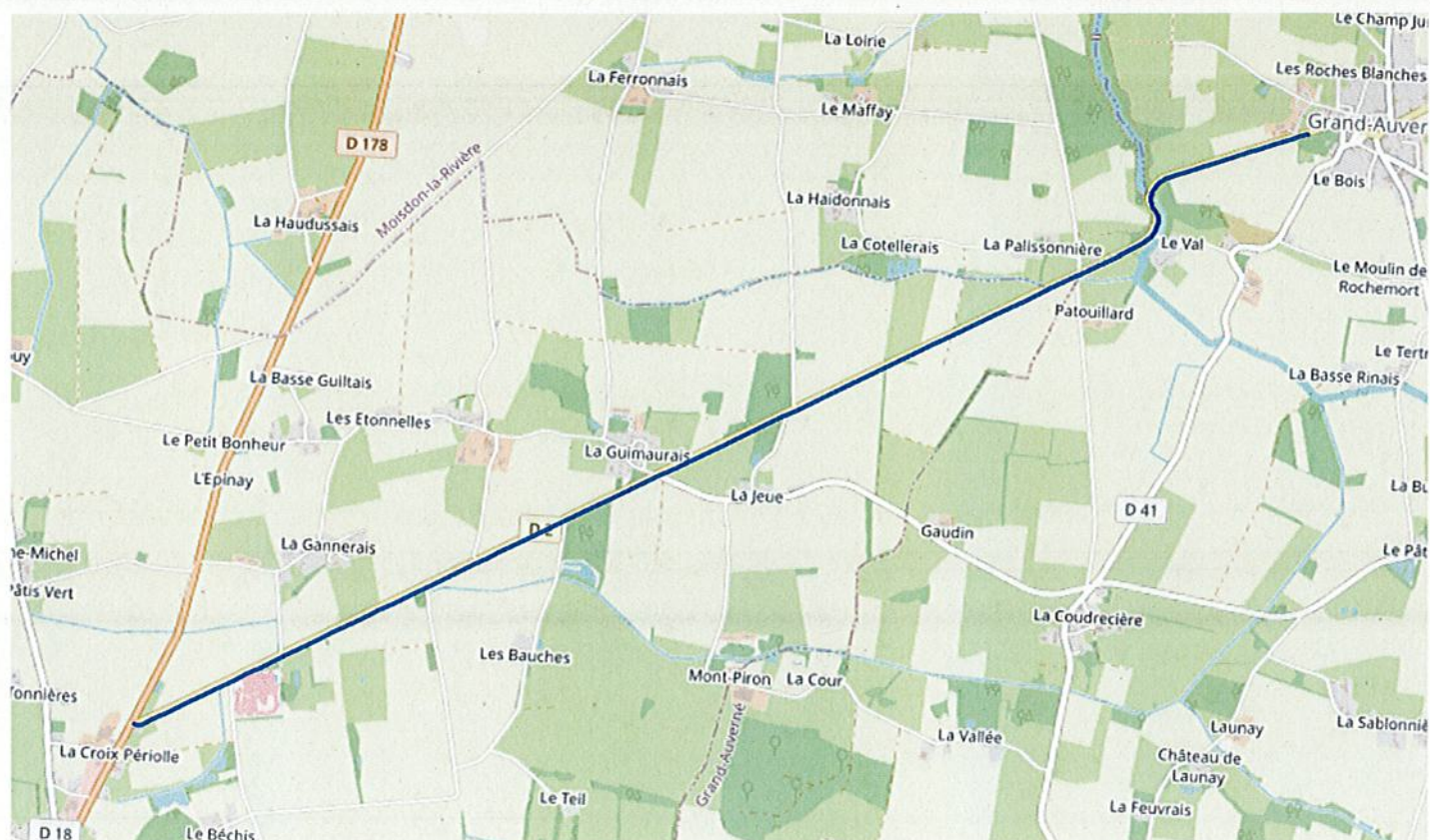
Philippe BELIZAIRE

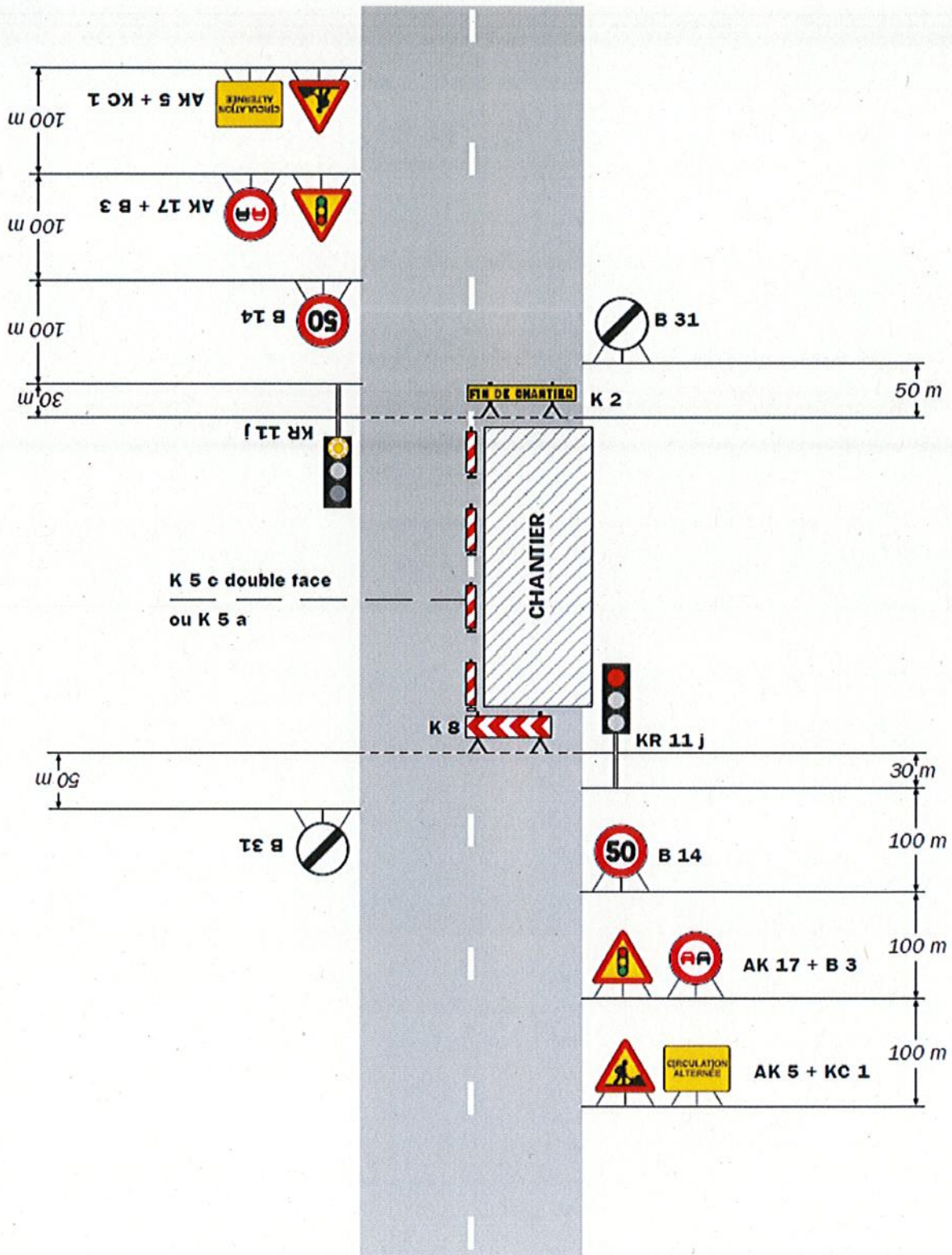
Une copie sera adressée à :

- Le groupement de gendarmerie de COB Chateaubriant

Annexe à l'arrêté de circulation T-C-2023-09-183 Plan de situation

Situation des travaux





Remarque(s) :

- Schéma à appliquer notamment lorsque l'alternat doit être maintenu de nuit, en absence de visibilité réciproque.
 - Pour le réglage des signaux tricolores : Cf. Signalisation temporaire - Les alternats.

- Un panneau B 14 de limitation de vitesse à 70 km/h peut éventuellement être intercalé entre les panneaux AK 5 et AK 17.

 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Ministère chargé des transports</p>	<h3>Demande d'arrêté de police de la circulation</h3> <p>Code de la route L411-1 à L411-7 Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1</p> <p>Gestionnaires des réseaux routiers</p>	 N° 14024*01
---	---	--

Le demandeur Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : SARL RFT Prénom : _____
Dénomination : RÉSEAU FIBRE TELECOM Représenté par : BAYEUIL YOANN
Adresse Numéro : 39 Extension : _____ Nom de la voie : GRAND RUE
Code postal 62860 Localité : BUISSY Pays : FRANCE
Téléphone 03 21 07 15 82 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : ---
Courriel : ophelie.rft@gmail.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : _____
Code postal _____ Localité : _____ Pays : _____
Téléphone _____ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____
Courriel : _____@_____

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° _____ Route nationale n° _____ Route départementale n° D2 Voie communale n° voir Plan
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : _____ + _____ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : _____ + _____
Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : _____
PLAN DE SITUATION EN PIECE JOINTE DU MAIL
Code postal 44520 Localité : GRAND AUVERNE à PETIT AUVERNE

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence : _____
Description des travaux : DEROUlage DE CÂBLES DE FIBRE OPTIQUE DANS LES CHÂSSIS TELECOM ET SUR LES POTEAUX EXISTANTS. LES PANNEAUX DE SIGNALISATION SERONT INSTALLÉS PAR NOS ÉQUIPES SUIVANT LE CHANTIER MOBILE.
Date prévue de début des travaux : 25 09 2023 Durée des travaux (en jours calendaires) : 060

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 060 Date de début de réglementation 25 09 2023
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation souhaités : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
au besoin
Restauration de chaussée : _____
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue ---
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s) ---

Circuler **Stationner** **Dépasser**
Véhicules légers véhicules légers véhicules légers
poids lourds poids lourds poids lourds

Vitesse limitée à : 30 km/h
Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :
.....
.....
.....

Autres prescriptions :
.....
.....
.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité
Nom : SARL RFT Prénom :
Dénomination : RÉSEAU FIBRE TELECOM Représenté par : BAYEUIL YOANN
Adresse Numéro : 39 Extension : Nom de la voie : GRAND RUE
Code postal 62860 Localité : BUISSY Pays : FRANCE
Téléphone 03 21 07 15 82 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : ophelie.rft@gmail.com

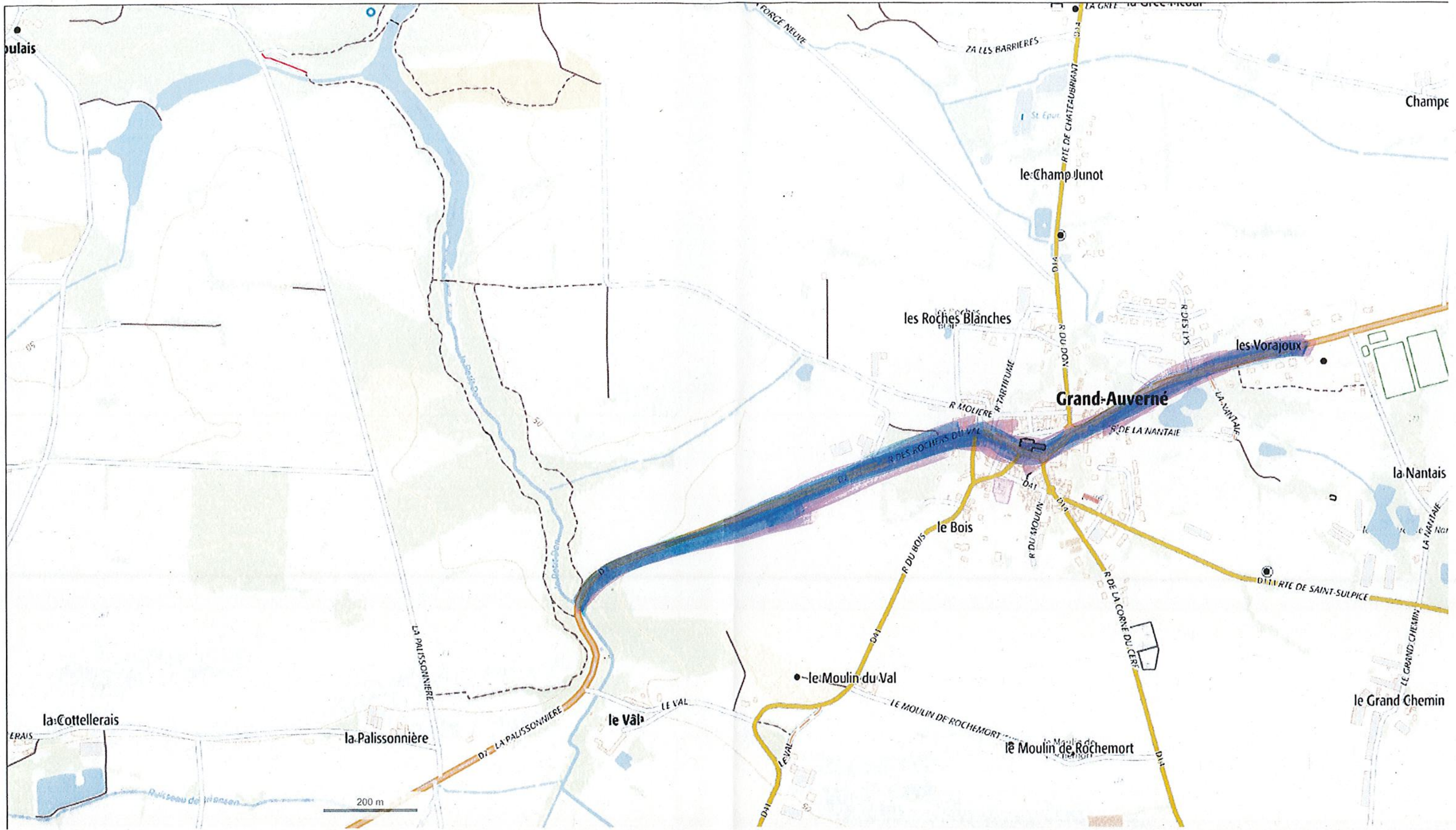
Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

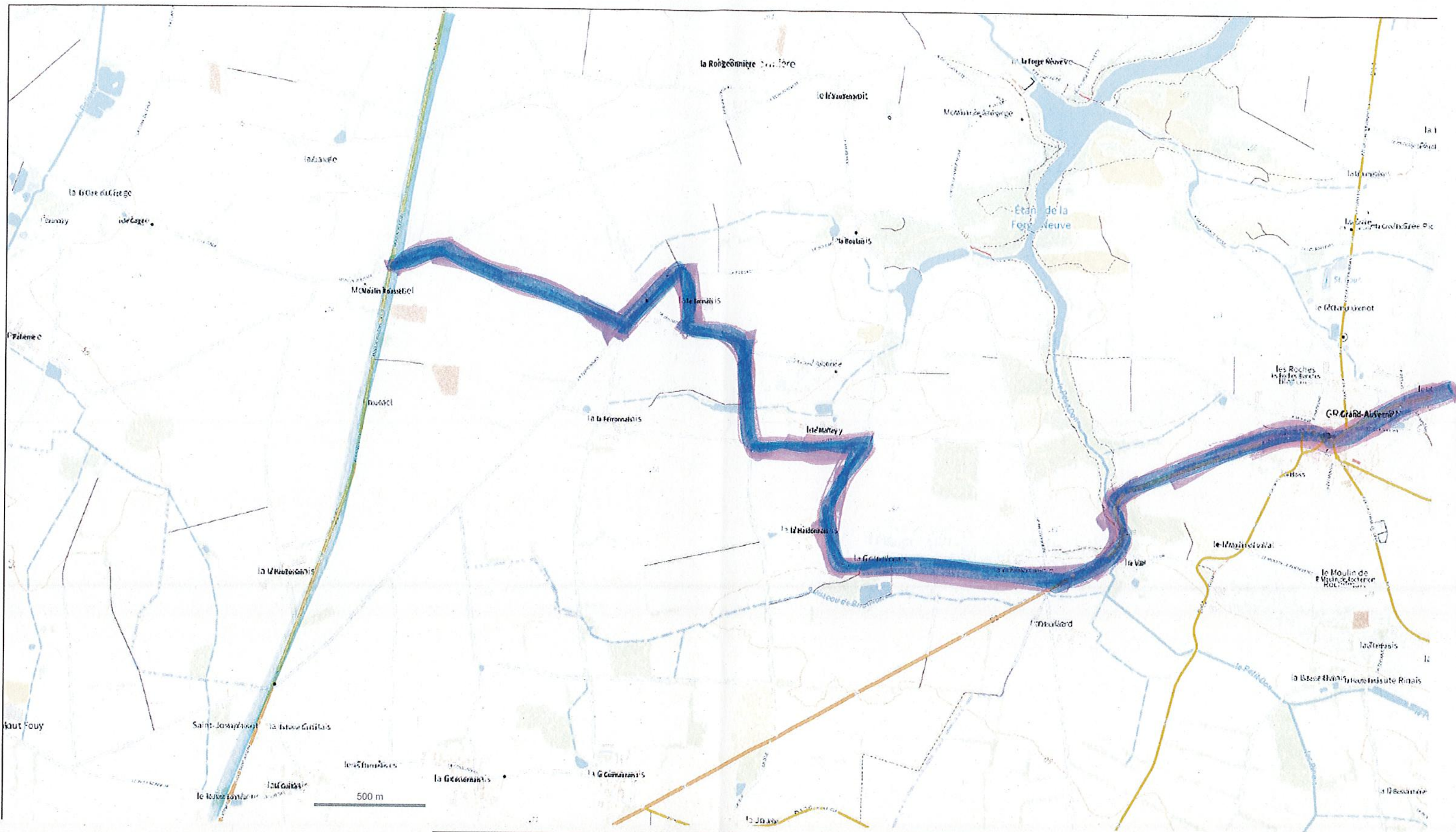
Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies
Fait à : ... Le : 12 09 2023 à BUISSY
Nom : TRUY Prénom : OPHÉLIE Qualité : ASSISTANTE

SARL RFT
39, grand rue
62860 BUISSY
SIRET : 799 020 342 00025



D2 de Grand Auverné à hauteur de Petit Auverné



D2 Grand Auverné
Route de Grand Auverné jusqu'à la D178 entre la Neilleraye de Bragne et
Abidan La Rivière